

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 15 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2015

DATE d'AFFICHAGE
18 DECEMBRE 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à Mme Christine RENAULT-TREGOUET

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°149-2015 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES ESPACE LITTORAL A AMBON -
ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR ARNAUD VAN DEN BROEK D'OBRENAN**

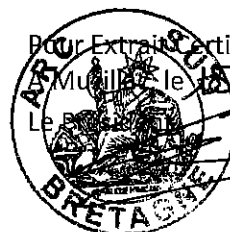
M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, propose d'acquérir auprès de M. Arnaud VAN DEN BROEK D'OBRENAN, la parcelle cadastrée G 730 d'une superficie totale de 1 345 m² en limite du Parc d'Activités Espace Littoral à Ambon.

L'acquisition de cette parcelle vise à sécuriser la sortie des véhicules sur la RD 153 du fait d'une visibilité très limitée des véhicules venant de DAMGAN.

Il est proposé d'acquérir ce terrain, d'une surface totale de 1 345 m², au prix total de 4 707,50 € net vendeur, soit 3,50 € le m².

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition, auprès de Monsieur Arnaud VAN DEN BROEK D'OBRENAN, de la parcelle cadastrée G 730 située sur la commune d'Ambon d'une surface de 1 345 m² au prix de 4 707,50 € net vendeur,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette acquisition.



Pour Extraits Certifié Conforme

A Muzillac le 18/12/2015

Le Maire

Le Secrétaire

Le Président

Le Vice-Président